

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230413-DEL_11_13042023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 05/04/2023
AUBERY Chantal		X		B CUVELARD	
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X			Secrétaire de séance : T SERRE
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	8	2		

OBJET : Réalisation d'un emprunt d'un montant de 192 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de **192 000 euros sur 24 mois**, dans l'attente du FCTVA et des subventions de la Maison des Vautours Office de Tourisme.

Ce prêt portera intérêt au taux de 3.95%.

Les frais de dossier sont de 192 euros

Base de calcul : Exact/360

Paiement des échéances d'intérêts : Trimestrielle.

Remboursement du capital in fine.

L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0